



DECLARATION FSU AU CSA du 17 juin 2025

AED assassiné hommage recueillement

La FSU tient à exprimer son émotion et sa sidération, après l'assassinat par un élève de notre collègue Mélanie G. Faisant fi du nécessaire temps de recueillement, le bal des récupérations et instrumentalisation politiques a démarré quelques heures après le drame. Les réponses, les plus démagogiques les unes que les autres se sont succédé : portiques à l'entrée des établissements, interdiction des réseaux sociaux, proposition de délocaliser les conseils de discipline dans les mairies, rhétorique d'extrême droite défendant l'autorité face à un prétendu "ensauvagement" de la jeunesse, etc. Ce concours Lépine n'est pas à la hauteur des attentes de la communauté éducative. Face à l'isolement croissant des jeunes et leurs interrogations sur l'avenir, il est urgent d'avoir des réponses à la hauteur des enjeux. Il y a un vrai projet à porter et développer : faire société grâce à l'École et autour d'elle.

Ce n'est pas de solutions purement répressives dont les établissements ont besoin, mais de personnels formés et qualifiés. Or, les gouvernements successifs ont mené des politiques qui ont réduit les moyens et dégradé les conditions d'encadrement et de prise en charge des élèves.

Ce manque s'avère encore plus criant dans un contexte où la santé mentale des élèves se dégrade. À l'heure où les arbitrages budgétaires pour 2026 doivent être rendus, nous réaffirmons l'urgence et l'impératif d'avoir des équipes pluriprofessionnelles complètes dans chaque établissement afin de faire un travail éducatif et de prévention efficace.

Plan santé mentale / plan orientation

Dans ce contexte, on ne peut qu'être perplexe face au plan santé mentale et aux préconisations issues des assises de la santé scolaire. Alors que ces assises auraient dû marquer un tournant, les mesures proposées, une nouvelle fois, renforcent les inégalités scolaires. Les redéploiements des équipes pluriprofessionnelles vers le premier degré, sans créations de postes garanties, accentuent la pénurie dans le second degré.

La création d'un pôle santé et bien-être dans chaque département rajoute un échelon supplémentaire et va imposer aux personnels sociaux, infirmier·es et PsyEN de nouvelles prescriptions au mépris du travail déjà accompli dans des conditions de moyens et d'effectifs déjà insuffisantes. Le risque d'un chevauchement des missions et donc d'une déprofessionnalisation progressive est réel, au prétexte illusoire dans ces conditions d'apporter une réponse immédiate. L'autonomie professionnelle de tous ces personnels pourrait être fragilisée par l'encadrement médical du médecin conseiller technique du pôle. Plus largement, ce projet signe l'abandon de

toute ambition en formalisant une approche restrictive et médicalisante de la santé et des difficultés sociales, éducatives et scolaires. Pour pallier le manque de personnels qualifiés dans les établissements scolaires, **le MEN veut former (en deux jours !) deux personnels « repères en santé mentale »** (enseignant·es ou CPE) dans chaque établissement ou circonscription, **qui s'attacheront « au repérage des signes de souffrance psychique, à l'accueil de la parole des élèves et orienteront les élèves en fonction de leurs besoins vers les personnels psychosociaux et de santé »**

La FSU revendique des équipes pluriprofessionnelles complètes dans les établissements garantissant un accès libre des élèves à ces professionnel·les quel que soit le motif, plutôt qu'un encadrement descendant d'expert·es, éloigné·es du terrain. La FSU conteste tous les dispositifs qui pèsent sur les collègues (référénts harcèlement, en santé mentale, lutte contre le décrochage, RSA ...) sans répondre sur la durée aux besoins des élèves.

La FSU réaffirme que la politique éducative sociale et de santé relève de l'ensemble de la communauté scolaire, dans le respect de la professionnalité de chacun des personnels. Une véritable ambition pour la réussite scolaire des élèves et pour la lutte contre les inégalités sociales et en santé est possible. La FSU s'opposera à toute tentative d'externalisation des assistant·es de service social, infirmier·es, et psychologues de l'Éducation nationale comme la consultation sur Eduscol le suggère scandaleusement avec cette question « Souhaitez-vous le maintien des personnels sociaux et de santé au sein de l'Éducation nationale ? ». C'est au contraire un investissement massif permettant le renforcement de la présence de ces professionnels qui est nécessaire : les laisser au sein des écoles et établissements scolaires qui est indispensable pour marquer une ambition forte pour la jeunesse.

Plan avenir

Puisque la tendance est à la multiplication des plans, la ministre a aussi présenté un plan avenir.

Le Plan Avenir est censé faire suite à la pseudo concertation nationale, menée en catimini dans les académies, sans que les organisations syndicales et les personnels n'aient pu prendre la parole.

Après des constats mille fois rappelés sur le caractère sélectif du fonctionnement du système, l'importance des biais sociaux et de genre, des freins dus à la mobilité territoriale, **on aurait pu s'attendre à un retour sur les effets produits par les différentes réformes**, et par le développement non contrôlés de plateformes de conseil en ligne, par des organismes privés et non qualifiés.

Or, on cherche en vain dans la liste des mesures de ce plan prétendument ambitieux, ce qui pourrait améliorer l'accompagnement des élèves et réduire les effets des inégalités sociales. De manière symptomatique les PSY-EN sont à peine mentionnée, ce qui témoigne du peu de considération pour ces personnels et leur rôle central. Au lieu de renforcer ces personnels qualifiés, le plan alourdit encore la charge de travail des professeurs principaux en leur confiant de nouvelles missions et en leur imposant des formations. Que dire de la création de "mon projet sup, le coach orientation des futurs étudiants", si ce n'est qu'un outil virtuel ne pourra jamais se substituer à un entretien avec un personnel qualifié ! Plus encore, ce plan renforce le poids des régions et leur philosophie adéquationniste qui réduit les questions de formations à la réponse à

des besoins des locaux, accentuant par là-même les inégalités territoriales. . La volonté des régions de prendre en main l'orientation fait peser des menaces sur le statut des PSY-EN.

Au lieu de s'interroger sur les conséquences des réformes délétères, pourtant à l'origine de l'accentuation des inégalités sociales et de genre, le gouvernement impose donc un énième plan cosmétique sur le fond mais lourd de conséquences pour les personnels.

La FSU, face à cette offensive contre le service public d'orientation, réaffirme son soutien à l'ONISEP, seul opérateur public d'information sur l'orientation, et revendique la restauration de ses compétences historiques. Elle rappelle son exigence d'un plan de recrutement massif de PSY-EN pour prendre en charge et aider les élèves dans l'élaboration de leur projet d'orientation. Elle rappelle son opposition aux fusions de CIO qui dégradent considérablement les conditions de travail des personnels et éloignent les usagers d'un service de proximité. Elle sera vigilante face aux velléités de remettre en cause le statut des PYS-EN

Engagements forts des DRH lors des 2 dernières élections professionnelles : RETEX et ne pas reproduire les mêmes erreurs. La rentrée 2025 est la rentrée pré-élections professionnelles. C'est l'occasion unique de rappeler des messages essentiels et de mener la campagne sur la communication : communication des NUMEN et des modalités d'accès à la boîte académique (en particulier envers les AED, AESH...) et surtout rappel dans les EPLE des bonnes pratiques. Nous le redisons la boîte académique doit être le canal privilégié de toute la communication officielle. Or ce n'est pas le cas dans une très grande partie des établissements (la majorité ?) car les ENT ont progressivement pris une place grandissante. De plus, la redirection qui va prendre fin prochainement doit être accompagnée d'une véritable campagne d'information (bonnes pratiques, paramétrer logiciel de messagerie, boîtes overquota...).

Enfin le calendrier 2025-2026 devra prévoir les temps de préparation des élections professionnelles de manière organisée et anticipée.

Examens

Concernant enfin les examens, malgré les engagements pris par le SIEC et le rectorat, nous constatons encore cette année des dysfonctionnements et une charge de travail bien trop lourde pour certains collègues. Comme les années précédentes, de nombreux collègues doivent enchaîner correction des écrits et grand oral. D'autres enchaînent les missions avec en plus des convocations ci-dessus, la correction des épreuves ponctuelles. Les professeurs de Lettre subissent tout particulièrement des conditions de correction inacceptables. . En effet, les collègues doivent jongler entre la préparation de l'oral qui est une charge particulièrement lourde, et des délais de correction des écrits très contraints. Ainsi, les collègues ne disposeront, dans les faits, que du vendredi 13 juin et du lundi 16 juin pour cela, puisqu'ils doivent enchaîner ensuite avec la correction des copies qui doit être finalisée le 25 juin. En plus de ce calendrier, à la différence des années précédentes, aucune consigne n'a été donnée aux chefs d'établissement pour dispenser les collègues de la surveillance de l'épreuve le vendredi 13 juin. Or, comme indiqué plus haut, les collègues ont besoin de ce temps pour préparer les épreuves orales !

Enfin, nous avons été alertés par plusieurs collègues dont les contraintes médicales n'ont pas été prises en compte. Que ce soit pour les surveillances ou pour les corrections, les temps partiels

thérapeutiques, les RQTH et les situations médicales connues doivent donner lieu à des convocations adaptées aux possibilités des personnels.

Par ailleurs, lors d'une formation dispensée à l'INSPE en lettres modernes à Gennevilliers, plusieurs formateurs ont demandé aux collègues stagiaires présent·es si ils ou elles souhaitaient corriger les épreuves du baccalauréat. Cette demande a été accompagnée d'une présentation choquante, très incitative mettant en avant l'aspect financier. Les stagiaires ont été choqués et ont ressenti cette proposition comme une obligation.

Or, nous rappelons que les stagiaires n'étant pas en charge de classes à examens (hormis les stagiaires de philosophie), ils n'ont pas à être convoqué·es pour être examinateur·ices. Nous demandons donc à ce qu'une nouvelle communication soit adressée à ces stagiaires et qu'un rappel soit effectué envers les formateurs et formatrices.

Ces premiers constats démontrent une nouvelle fois la nécessité d'une amélioration de l'organisation du baccalauréat, passant notamment par une meilleure répartition des convocations, et un travail plus fin sur les viviers

Arrêts maladie

Depuis le 1er mars 2025, les agents subissent une amputation de 10 % de leur salaire en cas d'arrêt maladie. Cette mesure révèle son caractère particulièrement discriminatoire pour les femmes. En effet, cette régression implique que les femmes en situation de grossesse placées en congé maladie ordinaire – hors congé pour grossesse pathologique ou congé maternité – subiront une perte de rémunération de 10 % dès le premier jour d'arrêt. Cette situation est d'autant plus scandaleuse qu'elle touche un secteur où les femmes subissent déjà d'importantes inégalités tout au long de leur carrières. Est-ce ainsi que le gouvernement prétend lutter pour les droits des femmes ? La FSU exige le retrait immédiat de la baisse de la rémunération des jours d'arrêt maladie pour l'ensemble des agents et agentes de la fonction publique ; la garantie du maintien du salaire pour toute femme enceinte placée en congé maladie ordinaire ; des politiques de santé au travail qui prennent réellement en compte la santé globale des femmes au travail mais aussi les parcours de maternité et le retour à l'emploi.

jour de carence en le supprimant pour les femmes enceintes, montrant sa capacité à entendre les alertes et revendications, dont celles portées par nos organisations syndicales.

Questions diverses

Monsieur le Recteur, Monsieur le Secrétaire général,

Conformément à ce que prévoit le Règlement Intérieur du Comité social d'administration académique de Versailles, la CGT Educ'action et la FSU demandent, pour le prochain CSA, l'ajout à l'ordre du jour d'un point « préparation de rentrée pré-élections professionnelles », à l'occasion duquel nous souhaiterions que soit abordée, entre autres, la mise en oeuvre des éléments mis en avant lors du bilan (retex) des précédentes élections professionnelles.

Nous vous remercions pour votre retour à ce sujet. Soyez assurés de notre dévouement au Service public d'éducation.

Les élu·es de la CGT Educ'action et de la FSU

Monsieur le Secrétaire Général,

Vous trouverez ci-dessous les questions diverses de la FSU pour le CSA du 27 mai :

- Quelle formation est prévue pour les personnels de direction, concernant la procédure de CDIisation des AED ?

Quelle campagne de communication et d'information est menée auprès des AED ?

- Quel est le bilan des résultats d'affectation des élèves de troisième en lycée pour l'an prochain? Combien d'élèves restent à ce jour sans affectation? Combien d'élèves ont-ils été affecté·es sur leur vœux en voie générale, faute de pouvoir être satisfait·es en voie professionnelle ?

- Quelles évolutions pour les DHG à ce jour dans les établissements? Quand les ajustements de DHG seront-ils présentés au CSA dans les départements?

- Selon quels critères les emplois "tranquillité scolaire" sont-ils attribués, sur les 4 départements ?

Soyez assuré, Monsieur le Secrétaire Général, de notre dévouement au Service public d'éducation.

Antoine Tardy, pour la FSU